



PLAN DE PROTECTION DES AGENTS PUBLICS : LES ANNONCES.

La Fédération prend acte :

- ➔ **Baromètre de l'état des violences subies des 2024.**
- ➔ **Formations prévention et lutte contre les « incivilités » des novembre 2023.**
- ➔ **Investissement 1 million d'euros pour l'équipement de protection et d'alerte.**
- ➔ **Loi fonction publique avec extension protection fonctionnelle pour les proches et dépôt de plainte de l'administration pour l'agent victime.**

C'EST UNE PREMIÈRE ÉTAPE AVEC UNE DÉCLINAISON PAR VERSANT ET MINISTÈRE POUR LA FÉDÉRATION LES POINTS INCONTOURNABLES :

- ➔ **Réponse pénale ferme, immédiate et sans compromis (incivilité=infraction).**
- ➔ **Observatoire de la réponse pénale.**
- ➔ **Simplification procédure protection fonctionnelle.**
- ➔ **Maintien des rémunérations statutaires pour un agent accusé.**

LE MINISTRE ANNONCE QU'AUCUN AGENT NE DOIT ÊTRE SEUL FACE AUX DIFFICULTÉS, AUX VIOLENCES, AUX MENACES :

OUI FAISONS LE ! IL Y A URGENCE !!

